



Commune de Solaro
41 RUE STRADA DI U
SULAGHJU
20240 SOLARO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2026

Délibération : N° 2026-15

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Dimanche 22 Mars, à 09 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 41 RUE STRADA DI U SULAGHJU20240 SOLARO sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 mars 2026

Présent(s) :

MOULIN-PAOLI Guy, GRANDO-PAOLI Gérard, POLI Madeleine, ANDREANI Nicolas, NICOLAI Michèle, TOMASINI Lucien, PLA Rose, SECONDI Philippe, VIOLA-GRUNDRICH Jocelyne, CASTAGNET Amandine, LUZI Frédéric, MANINO Alyson, AMIRAULT Erwan, AUDRY Christine

Absent(s) :

PORTA David

Secrétaire de séance :

Philippe SECONDI

Délibération procédant à l'élection des adjoints au maire

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

DECISION

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14 (quatorze)

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0 (zéro)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14 (quatorze)

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212 002836-20260322-2026_14-DE

Majorité absolue : 07 (sept)

Ont obtenu :

– Liste 1. Madeleine POLI, 14 (quatorze) voix

- La liste 1. Madeleine POLI ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Madame POLI Madeleine, Monsieur ANDREANI Nicolas, Madame NICOLAI Michèle, Monsieur GRANDO-PAOLI Gérard.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 23 mars 2026

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

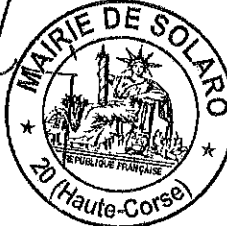
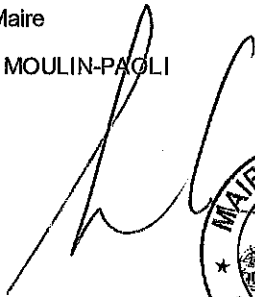
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 22 mars 2026

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212002836-20260322-2026_14-DE